

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE PLANIOLES

046-214602211-20221103111202105  
Reçu le 07/11/2022

Séance du 03 Novembre 2022

Nombre de  
conseillers

- en exercice	15
- présents	11
- votants	11
- absents	4
- exclus	0
- vote pour :	11
- vote contre :	0
- abstentions :	0
Convocation :	26/10/22

Délibération n°  
CM03112022-05

OBJET

Coupure de  
l'éclairage public  
de 22h à 06h

L'an deux mille vingt-deux, le 03 Novembre à 20 heures 30, le conseil municipal de Planioles régulièrement convoqué, s'est réuni aux nombres prescrit par la loi, à la mairie de Planioles, sous la présidence M. Guy LACOUT, Maire.

**Etaient présents :** BAGNAUD Jean-Philippe, FARGUES Alain, GARCETTE Pascale, LACHERET Jean-Christophe, LACOUT Guy, LECORNE Jocelyne, MAZET-LACOMBE Emeline, MONTJAUX Morgan, REY Frédérique, SEBAA Stéphane, TAURAND François.

**Absents/Excusés :** Lucette CARSAC, FELIX Dimitri, FOUQUET Camille, ROURA Guillaume,

Jocelyne LECORNE a été désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies.

Une réflexion a ainsi été engagée par le conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extension nocturne de l'éclairage public.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide que l'éclairage public sera interrompu de 22 heures à 6 h du matin.
- Charge Monsieur le maire de prendre l'arrêté précisant les modalités d'application de mesure, et en particulier les lieux concernés, les mesures d'information à la population.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le 03 Novembre 2022.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt  
en Sous-Préfecture  
le 04/11/2022  
et publication ou  
notification  
du 04/11/2022

Le Maire,  
Guy LACOUT.

